

HUBERDEAU



MUNICIPALITÉ DE HUBERDEAU

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-26,
AVIS VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :**

QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 17 mars 26, le projet de règlement numéro **388-26**, amendant les articles 6.1.1 et 8.6.1 le règlement de zonage numéro 199-02.

Tout le territoire de la municipalité d'Huberdeau est concerné par ce projet de règlement.

QUE, conformément à la loi, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le 21 avril 2026, à compter de 19h15, à l'hôtel de ville d'Huberdeau (salle Louis Laurier), situé au 101, rue du Pont ;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de l'adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE, le projet de règlement numéro 388-26 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville d'Huberdeau, pendant les heures ordinaires de bureau, ainsi que sur le site web de la municipalité;

**Donnée à Huberdeau, Québec,
Ce 24 mars 2026.**

Guylaine Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière.